



Etude comparative des accords de libre échange impliquant des PED ou des PMA

ANNEXE 5

Damien Lagandré
Jean-Pierre Rolland
Arlène Alpha
PPRI

Octobre 2009



Groupe de recherche et d'échanges technologiques
Campus du Jardin tropical, 45 bis avenue de la Belle Gabrielle
94736 Nogent-sur-Marne Cedex, France
Tél. : 33 (0)1 70 91 92 00 - Fax : 33 (0)1 70 91 92 01
gret@gret.org - <http://www.gret.org>

Annexe 5 : Les différents types de sauvegarde par ALE

	Sauvegarde générale	Hausse des importations	Circonstances critiques* dans lesquelles tout délai entraînerait un dommage difficilement réparable	Clause Infant Industry	Mesures bilatérales spécifiques au secteur agricole	Difficultés de la balance des paiements	Autres	Mesures antidumping
AELE CHILI	oui règles OMC	Dompage grave à la branche de production nationale de produits similaires ou directement concurrents Période : 1 ans ou 3 ans exceptionnellement Majoration : taux NPF Enquête préalable Compensation	Oui			Oui		oui règles OMC
AELE Egypte	oui règles OMC			Pour l'Egypte seulement Taux de droit max : 25% et inf. au taux NPF Durée max : 5 ans Valeur totale des importations <20% importations industrielles totales en provenance de l'AELE Non autorisée sur les produits pour lesquels plus de 3 ans se sont écoulés depuis leur libéralisation au titre de l'Accord		Oui		oui règles OMC
AELE Tunisie	oui règles OMC	Dompage grave pour la branche de production nationale de produits similaires, ou de perturbations graves dans un secteur de l'économie, ou de difficultés susceptibles d'entraîner une détérioration grave de la situation économique d'une région de la Partie importatrice	Oui	Pour la Tunisie seulement Pour les industries naissantes ou de secteurs en cours de restructuration ou en proie à de graves difficultés Durée : 5 ans Max : 5 ans et arrêt 3 ans max après la période de transition Taux de droit max : 25% Valeur totale des importations concernées <15% importations totales en provenance de l'AELE		Oui	Pour la Tunisie uniquement : des mesures de sauvegarde spécifiques en cas de "difficultés sérieuses de caractère économique, social ou environnemental dans le secteur des pêcheries"	oui règles OMC
Thaïlande - Australie	oui règles OMC	Dompage grave à la branche de production nationale de la Partie importatrice produisant une marchandise similaire ou directement concurrente Durée max : 2 ans (6 ans max prorogations comprises) et abrogation 2 ans après la fin de la période de transition Enquête préalable	oui		Importations excédant le niveau de déclenchement fondé sur le volume pour une année donnée Taux max : NPF ou taux de base Durée max : l'année considérée	Oui		oui règles OMC
Chili - Chine	oui règles OMC	Dompage grave à la branche de production nationale de la Partie importatrice qui produit un produit similaire ou directement concurrent Taux max : taux NPF Période max : 1 an et prorogation 1 an Enquête préalable Compensation				Oui		oui règles OMC
Chili - Corée	oui règles OMC				Mesures de sauvegarde d'urgence spécifiques aux produits agricoles en cas d'accroissement des importations et à des conditions telles qu'il cause ou menace de causer un dommage ou une perturbation grave sur le marché de produits similaires ou directement concurrents de l'autre partie. Taux max : taux NPF	Oui		oui règles OMC
Turquie - Egypte	oui règles OMC			oui Droit inf : 25% et inf. au taux NPF Valeur totale des importations concernées <20% importations industrielles totales en provenance de l'AELE Période max : 5 ans et pas au-delà de la période de transition		Oui		
Etats-Unis Maroc	oui règles OMC	Dompage grave, à une industrie locale qui produit un produit similaire ou directement concurrent Enquête préalable Taux max : taux NPF Période max 3 ans et prorogation possible de 2 ans Compensation	Oui		Pour les Etats-Unis : 35 lignes tarifaires pouvant bénéficier d'une sauvegarde basée sur les prix Pour le Maroc : 15 lignes tarifaires pouvant bénéficier d'une sauvegarde basée sur les volumes. La mesure de sauvegarde fondée sur les prix s'applique expédition par expédition et est limitée à la période d'élimination du droit de douane pour le produit: après quoi, le produit sera exempté de droits et de sauvegarde Taux max : taux NPF Exclu pour produit totalement libéralisé sauf excepteur Impossibilité d'augmenter le taux dans le cadre d'un quota tarifaire	Oui	Clause spécifique pour le secteur textile	
Inde - Singapour	oui règles OMC	Dompage grave à la branche de production nationale de la Partie importatrice qui produit un produit similaire ou directement concurrent Enquête préalable Taux max : taux NPF Période max : 2 ans et prorogation possible de 1 an Compensation (si mesure sup à 2 ans)				Oui		oui règles OMC
Japon - Chili	oui règles OMC	Dompage grave à la branche de production nationale de la Partie importatrice qui produit un produit similaire ou directement concurrent Enquête préalable Taux max : taux NPF Période max : 3 ans et prorogation possible de 4 ans	Oui			Oui		
Japon - Malaisie	oui règles OMC	Dompage grave à la branche de production nationale de la Partie importatrice qui produit un produit similaire ou directement concurrent Enquête préalable Taux max : taux NPF Période max : 4 ans et prorogation possible de 1 ans	Oui			Oui		

		Compensation						
Japon - Mexique	oui règles OMC	Dompage grave à la branche de production nationale de la Partie importatrice qui produit un produit similaire ou directement concurrent. Pas d'application dans la limite des contingents tarifaire: Période max : 3ans et prorogation possible de 4 ans Taux max : taux NPF Enquête préalable Compensation	Oui				Oui	Oui
Singapour - Jordanie	oui règles OMC	Dompage grave à la branche de production nationale de la Partie importatrice qui produit un produit similaire ou directement concurrent. Période max : 2 ans et prorogation possible de 1 an et pas au-delà de la période de transition Taux max : taux NPF Enquête préalable Compensation (si sup à 2 ans)					Oui	Oui
Australie - PNG	?	oui	oui	oui			?	détournement de commerce
Accord Transpacifique	oui règles OMC				Sauvegarde transitoire pour le Chili basée sur les volumes concernant des produits laitiers Taux max : taux NPF Période max : semestre Seulement pendant la période de transition		Oui	Oui
CE - Mexique	oui règles OMC	Dompage grave à la branche de production nationale de produits similaires ou directement concurrents sur le territoire de la partie importatrice ou perturbations sérieuses dans un secteur de l'économie ou difficultés pouvant se traduire par l'altération grave de la situation économique d'une région de la partie importatrice. Période max : 1 ans et prorogation possible de 2 ans Compensation					Oui	Clause de pénurie Risque de pénurie critique de produits alimentaires ou d'autres produits essentiels pour la partie contractante exportatrice; ou Risque de pénurie de quantités substantielles de matières premières nationales destinées à une industrie nationale de transformation pendant les périodes où le prix intérieur de ces matières premières est maintenu en dessous du prix mondial dans le cadre d'un plan de stabilisation du gouvernement; ou Réexportation vers un pays tiers d'un produit à l'encontre duquel la partie contractante exportatrice impose des droits de douane à l'exportation ou des interdictions ou des restrictions d'exportation
Ile Féroé - Norvège		Oui	Oui				Oui	Clause de pénurie et détournement de commerce
Ile Féroé - Suisse	?	?	?	?	?		?	?
Panama - El Salvador	oui règles OMC	Dompage grave à la branche de production nationale de produits similaires ou directement concurrents sur le territoire de la partie importatrice Période max : 3 ans et prorogation possible de 1 an et pas au-delà de la période de transition Taux max : taux NPF Enquête préalable Compensation	Oui				Oui	Oui
Panama - Singapour	oui règles OMC	Dompage grave à la branche de production nationale de produits similaires ou directement concurrents sur le territoire de la partie importatrice Période max : ? Taux max : ? Enquête préalable						Oui
Thaïlande - Nouvelle Zélande	oui règles OMC	Dompage grave à la branche de production nationale de produits similaires ou directement concurrents sur le territoire de la partie importatrice Période max : 3 ans et prorogation possible de 1 an et pas au-delà de 2 ans après la période de transition Taux max : taux NPF Enquête préalable Compensation	Oui		Pour la Thaïlande : Mesures de sauvegarde spéciale allant jusqu'à 2015 ou 2020 pour 41 produits agricoles sensibles. Déclenchement sur la base des volumes d'importations Période max : année civile Taux max : taux NPF		Oui	Oui
Turquie - Albanie	oui règles OMC			Des mesures exceptionnelles sous la forme d'une majoration des droits, dans le cas des industries naissantes ou de certains secteurs en cours de restructuration ou en proie à de graves difficultés, en particulier lorsque ces difficultés causent des problèmes sociaux importants Période max : 5 ans Taux max : pas plus de 25% de DD sup. et inf à NPF Valeur totale des importations concernées <15% importations industrielles	Des mesures spécifiques aux produits agricoles si les importations en provenance d'une partie bénéficiant de concessions dans le cadre de l'accord cause de sérieuses perturbations sur les marchés ou sur les mécanismes de régulations nationaux		Oui	Clause de pénurie et détournement de commerce
Turquie - Croatie	oui règles OMC			Des mesures exceptionnelles sous la forme d'une majoration des droits, dans le cas des industries naissantes ou de certains secteurs en cours de restructuration ou en proie à de graves difficultés, en particulier lorsque ces difficultés causent des problèmes sociaux importants Période max : 5 ans Taux max : pas plus de 25% de DD sup. et inf à NPF	Des mesures spécifiques aux produits agricoles si les importations en provenance d'une partie bénéficiant de concessions dans le cadre de l'accord cause de sérieuses perturbations sur les marchés ou sur les mécanismes de régulations nationaux		Oui	Clause de pénurie et détournement de commerce

				Valeur totale des importations < 15% importations industrielles					
Turquie - Israël		Domage grave aux producteurs, de graves perturbations dans un secteur quelconque de l'économie, ou nationaux de produits similaires ou de produits directement concurrents sur le territoire de l'une des Parties; difficultés de nature à entraîner une sévère détérioration de la situation économique d'une région					Oui	Clause de pénurie et détournement de commerce	Oui
Turquie - Maroc	oui règles OMC			Mesures exceptionnelles sous la forme d'une majoration des droits, dans le cas des industries naissantes ou de certains secteurs en cours de restructuration ou en proie à de graves difficultés, en particulier lorsque ces difficultés causent des problèmes sociaux importants; Période max : 5ans, arrêté au plus tard 3 ans après la fin de la période de transition Taux max : pas plus de 25% de DD sup. et inf à NPF Valeur totale des importations < 15% importations industrielles	Des mesures spécifiques concernant les produits agricoles si les importations de produits originaires d'une Partie, faisant l'objet de concessions accordées en vertu du présent accord perturbent gravement les marchés		Oui	Clause de pénurie et détournement de commerce	Oui
Turquie - Tunisie	oui règles OMC			Des mesures exceptionnelles sous la forme d'une majoration des droits, dans le cas des industries naissantes ou de certains secteurs en cours de restructuration ou en proie à de graves difficultés, en particulier lorsque ces difficultés causent des problèmes sociaux importants Période max : 5ans, arrêté au plus tard 3 ans après la fin de la période de transition Taux max : pas plus de 25% de DD sup. et inf. à NPF Valeur totale des importations < 15% importations industrielles	Des mesures spécifiques concernant les produits agricoles si les importations de produits originaires d'une Partie, faisant l'objet de concessions accordées en vertu du présent accord perturbent gravement les marchés		Oui	Clause de pénurie et détournement de commerce	
CE -Cariforum	oui règles OMC	Préjudice grave aux producteurs nationaux: perturbations dans un secteur de l'économie, surtout si cela entraîne des problèmes sociaux; Taux max : NPF Période : 2 ans et prorogation de 2 ans	oui	Perturbations à une industrie naissante seulement les 10 premières années Taux max : NPF Période : 2 ans et prorogation de 2 ans	Perturbations sur les marchés de produits agricoles Taux max : NPF Période : 2 ans et prorogation de 2 ans		Oui	En cas de problème de sécurité alimentaire	
CE - ESA	oui règles OMC	Préjudice grave aux producteurs nationaux: perturbations dans un secteur de l'économie, surtout si cela entraîne des problèmes sociaux; Taux max : NPF Période : 2 ans et prorogation de 2 ans	oui	Perturbations à une industrie naissante seulement les 15 premières années pour les PMA et 10 premières années Taux max : NPF Période : 2 ans et prorogation de 2 ans	Perturbations sur les marchés de produits agricoles Taux max : NPF Période : 2ans et prorogation de 2 ans				
CE - Fidji et PNG	oui règles OMC	préjudice grave aux producteurs nationaux: des perturbations dans un secteur de l'économie, surtout si cela entraîne des problèmes sociaux; Taux max : NPF Période : 2ans et prorogation de 2 ans	oui	Perturbations à une industrie naissante valable seulement les 20 premières années, pour une durée de 12 ans (renouvelable 3 ans) pour les PMA, de 7 ans (renouvelable 3 ans) pour les non-PMA; et l'augmentation des droits de douane ne peut concerner plus de 3% des lignes tarifaires ou 15% des importations Taux max : NPF	Perturbations sur les marchés de produits agricoles Taux max : NPF Période : 2ans et prorogation de 2 ans		Oui	En cas de problème de sécurité alimentaire	
CE - Afrique du Sud	oui règles OMC	Préjudices graves aux producteurs nationaux: des perturbations dans un secteur de l'économie d'un ou des pays de la SACU; Durée max : 3 ans	oui	Mesures de sauvegarde transitoire pour les industries naissantes Droits de douane inférieurs aux droits NPF ou 20% ad valorem, élément de préférence pour produits originaires de l'UE, ne peut pas concerner plus de 10% des importations depuis l'UE, doivent prendre fin à l'expiration de la période de libéralisation Durée max : 4ans	Mesures de sauvegarde spécifiques compte tenu de la sensibilité particulière des marchés agricoles, des importations de produits originaires de l'une des parties causent ou risquent de causer de graves perturbations sur les marchés de l'autre partie		Oui		
CE-SADC	oui règles OMC	hausse des importations en quantités tellement accrues et à des conditions telles qu'elle cause ou menace de causer des préjudices graves aux producteurs nationaux: des perturbations dans un secteur de l'économie, surtout si cela entraîne des problèmes sociaux; Taux max : NPF Période : 2ans et prorogation de 2 ans	oui	Perturbations à une industrie naissante valable seulement les 12 premières années pour Botswana, Namibie, Swaziland, et 15 ans pour les PMA. Taux max : NPF	Perturbations sur les marchés de produits agricoles Taux max : NPF Période : 2ans et prorogation de 2 ans		oui	En cas de problème de sécurité alimentaire	
CE - Albanie	oui règles OMC	Préjudices graves aux producteurs; perturbation sérieuse dans un domaine de l'économie ou une région du pays; Taux max : NPF Période : 1 an à 3 ans exceptionnellement					oui	Clause de pénurie dont produit alimentaire	oui
CE - Jordanie	oui règles OMC	Préjudices graves aux producteurs; perturbation sérieuse dans un domaine de l'économie ou une région du pays;		Perturbations à une industrie naissante taux max < à 25% ad valorem, élément de préférence pour produits originaires de l'UE, ne peut pas concerner plus de 20% des importations depuis l'UE, durée maximale de 5 ans, doivent prendre fin à l'expiration de la période de transition			oui	Clause de pénurie	oui
CE - Tunisie		Préjudices graves aux producteurs nationaux: des perturbations dans un secteur de l'économie, surtout si cela entraîne des problèmes sociaux; Période ? Augmentation des DD	oui	Mesures de sauvegarde exceptionnelles pour les industries naissantes taux max < à 25% ad valorem, élément de préférence pour produits originaires de l'UE, ne peut pas concerner plus de 20% des importations depuis l'UE, durée maximale de 5 ans, doivent prendre fin à l'expiration de la période de transition, sauf prorogation max de 3 an;			Oui	Clause de pénurie et détournement de commerce	oui
CE - Algérie	oui règles OMC	Préjudices graves aux producteurs nationaux: des perturbations dans un secteur de l'économie, surtout si cela entraîne des problèmes sociaux;	oui	Mesures de sauvegarde exceptionnelles pour les industries naissantes					

		hausse des tarifs ou annulation de l'ouverture Compensation		taux max < à 25% ad valorem, élément de préférence pour produits originaires de l'UE, ne peut pas concerner plus de 15% des importations depuis l'UE, durée maximale de 5 ans, doivent prendre fin à l'expiration de la période de transition		Oui	Clause de pénurie et détournement de commerce	oui
Pakistan - Sri Lanka		Préjudices graves perturbations dans un secteur de l'économie				Oui		oui
Pakistan - Chine	oui règles OMC	Domage grave pour la branche de production nationale de la Partie importatrice qui produit un produit similaire ou directement concurrent Taux max : NPF Période : 2ans et prorogation de 2 ans Compensation						oui
Arménie - Moldavie						oui		
CE - Ghana	oui règles OMC	Préjudice grave aux producteurs nationaux; des perturbations dans un secteur de l'économie, surtout si cela entraîne des problèmes sociaux; Taux max : NPF Période : 2ans et prorogation de 2 ans	oui	Perturbation à une industrie naissante seulement les 10 premières années Taux max : NPF Période : 2ans et prorogation de 2 ans	Perturbations sur les marchés de produits agricoles; Taux max : NPF Période : 2ans et prorogation de 2 ans		En cas de problème de sécurité alimentaire	oui
CE - Côte d'Ivoire	oui règles OMC	Préjudice grave aux producteurs nationaux; des perturbations dans un secteur de l'économie, surtout si cela entraîne des problèmes sociaux; Taux max : NPF Période : 2 ans et prorogation de 2 ans	oui	Perturbation à une industrie naissante seulement les 10 premières années Taux max : NPF Période : 2 ans et prorogation de 2 ans	Perturbations sur les marchés de produits agricoles; Taux max : NPF Période : 2 ans et prorogation de 2 ans		En cas de problème de sécurité alimentaire	oui
CE - Cameroun	oui règles OMC	Préjudice grave aux producteurs nationaux; des perturbations dans un secteur de l'économie, surtout si cela entraîne des problèmes sociaux; Taux max : NPF Période : 2 ans et prorogation de 2 ans	oui	Perturbation à une industrie naissante pendant 15 ans Taux max : NPF Période : 2 ans (ou 4 ans exceptionnellement pour la CEMAC) et prorogation de 2 ans (ou 4 ans)	Perturbations sur les marchés de produits agricoles; Taux max : NPF Période : 2 ans (ou 4 ans exceptionnellement pour la CEMAC) et prorogation de 2 ans (ou 4 ans)		En cas de problème de sécurité alimentaire	oui